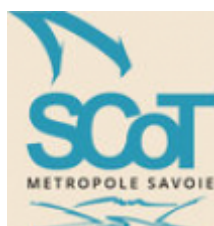


## Annonce légale

PUBLICATION 12-08-2021  
SUPPORT [www.journal-du-btp.com](http://www.journal-du-btp.com)

RÉFÉRENCE T21015814



SCOT Métropole Savoie  
PROJET DE MODIFICATION  
SIMPLIFIEE N°1

Le Syndicat mixte a engagé une modification simplifiée n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale Métropole Savoie, qui vise à corriger une erreur matérielle relative à la représentation graphique du pôle préférentiel à vocation économique de Plan Cumin. Par délibération du 5 juin 2021, le Comité Syndical a défini les modalités de mise à disposition du dossier au public qui se déroulera du 23 août au 24 septembre 2021 inclus. Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra prendre connaissance du dossier :

En version papier : Siège du Syndicat mixte Métropole Savoie Bâtiment Évolution, 25 rue Jean Pellerin 73000 CHAMBERY, Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30. RDV recommandé ; Siège de la Communauté de communes Cœur de Savoie Place Albert Serraz - 73800 MONTMELIAN, Du lundi au vendredi 8h30 - 12h et 14h - 17h30 ; Mairie de Porte de Savoie – Mairie déléguée de Les Marches 77 Place de la Mairie Les Marches 73800 PORTE-DE-SAVOIE, Lundi de 13h30 à 18h00 Mardi au vendredi de 8h00 à 12h00 ; Mairie déléguée de Francin 84 rue du Général Decouz Francin 73800 PORTE-DE-SAVOIE, Mardi de 13h30 à 17h00 Vendredi de 13h30 à 18h00.  
En version dématérialisée : <http://www.metropole-savoie.com> et sur un poste informatique au siège de Métropole Savoie.

Le public pourra présenter ses observations et propositions :

Sur support papier : Dans les registres disponibles dans les lieux listés ci-dessus ; Par courrier à l'attention du Président du Syndicat mixte Métropole Savoie, à l'adresse du Syndicat mixte.

Par courrier électronique à l'adresse suivante : [info@metropole-savoie.com](mailto:info@metropole-savoie.com) avec la mention Modification simplifiée du SCoT Métropole Savoie.

A l'issue de la mise à disposition, le Président en présentera le bilan devant le Comité Syndical, qui en délibèrera et adoptera le projet, le cas échéant modifié pour tenir compte des avis émis et des observations formulées.



Lien de publication

[www.journal-du-btp.com/annonce-legale-0b8ff103dd914bc4904a6b494aef8ff1e8bc270f.html](http://www.journal-du-btp.com/annonce-legale-0b8ff103dd914bc4904a6b494aef8ff1e8bc270f.html)